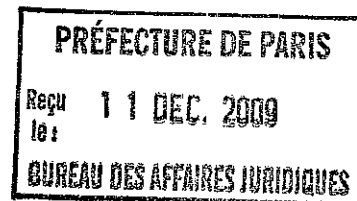


22 DEC 2009



ARRETE N° 2009-49

Le président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°75197 du 16 avril 2009 portant délégation de signature à Mme Agnès REINER, Directrice de l'emploi et des carrières,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12-1, 12-3, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A et B transmises par les Centres de gestion au Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

ARRETE

Article 1^{er} : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A et B sont arrêtées conformément au document ci annexé qui comporte **570** déclarations.

Article 2 : Les modifications et annulations de déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A et B sont arrêtées conformément au document ci annexé qui comporte **50** écritures.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Paris.

Transmis
Au représentant de l'Etat

Fait à Paris, le 9 décembre 2009

Pour le Président, et par délégation de signature,
la directrice de l'emploi et des carrières



Agnès REINER

Le CNFPT assure la publicité par affichage pendant un mois dans le hall du siège dont l'accès est ouvert au public 5 jours par semaine de 8h à 20h. Une fois le délai d'affichage dépassé, l'arrêté peut être consulté auprès du service emploi. L'arrêté est également transmis aux Délégations régionales du CNFPT et aux centres de gestion où il est consultable.

Région : Nord Pas de Calais (2 déclarations)

Cat	Collectivité	Filière(s)	Grade ou Cadre d'Emplois	Service ou fonction	Temps travail	N°
A	CU DE LILLE 59000 LILLE	Technique	Ingénieur chef ci. excep.		complet	707661
A	CU DE LILLE 59000 LILLE	Technique	Ingénieur chef ci. excep.		complet	707662